

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 décembre 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 décembre 2022 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 35 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20221206

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L.841-5,
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,
Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble,
Vu la décision du conseil des études et de la vie universitaire du 24 novembre 2022.

Contribution de vie étudiante et de campus – répartition 2022/23

Le conseil d'administration approuve la répartition budgétaire de la CVEC pour l'année 2022-2023.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 5
Total des suffrages exprimés : 21

Nombre de voix défavorables : 3
Nombre de voix favorables : 18

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Sujet : Bilan CVEC 2021/2022, rectification projection budgétaire 2023 pour la CVEC 2022/2023

Objet : Pour avis au CEVU du 24 novembre 2022 et pour approbation au conseil d'administration du 15 décembre 2022

Introduction (pour rappel)

Selon le Décret no 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation, La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) mise en place à la rentrée universitaire 2018/2019 a pour objectif de financer « l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et (...) de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

Les établissements consacrent au minimum (...) 30 % des montants fixés au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants (...) et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive.

La répartition de la CVEC est discutée à plusieurs niveaux :

- *Au niveau de l'EPE (comité de pilotage de la vie étudiante) pour les 30% de la CVEC finançant des actions collectives de site*
- *Au niveau de Grenoble INP (commission CVEC) pour les 70% de la CVEC finançant des actions propres à l'établissement. Comme voté au 13/12/2018, la commission CVEC est constituée d'une sous-commission initiative étudiante et d'une sous-commission aide sociale.*

Bilan CVEC 2021/22

Tableau 1. Effectifs étudiants assujettis à la CVEC

CVEC 2021/2022	
Nombre d'étudiants Grenoble INP assujettis	7250
Montant par étudiant	63,69796 €
Montant CVEC Grenoble INP, UGA	461 810,21 €
Reversements services communs UGA	131 989,81 €
Reversements services communs GIP Valence	9 768,25 €
Montant total reversé pour les services communs	141 758,06 €
Montant actions Grenoble INP, UGA	320 052,15 €

Pour l'année 2021/22, le site grenoblois s'est accordé sur une estimation budgétaire de 59€ par étudiant et 7400 étudiants et une répartition par champs en pourcentage. Grenoble INP est bénéficiaire du produit de la CVEC dont s'acquittent les étudiants inscrits dans son établissement, à

hauteur de 63,69796 € par étudiant assujetti à la CVEC. Le nombre total d'étudiants assujettis est de 7250

Tableau 2. Répartition en montant et en pourcentage des actions financées par la CVEC (30% services communs UGA)

CVEC 2021/2022	
Nombre d'étudiants Grenoble INP assujettis	7250
<i>dont étudiants valentinois</i>	643
<i>dont étudiants grenoblois</i>	6607
Montant par étudiant	63,69796 €

Reversements services communs UGA		131 989,81 €
Actions	Pourcentage	Montant
Santé Grenoble	16%	67 336,39 €
Vie étudiante (Grenoble et Valene)	10%	46 181,02 €
Culture (Grenoble et Valence)	4%	18 472,41 €

Reversements servies communs GIP Valence		9 768,25 €
Actions	Pourcentage	Montant
Santé Valence	16%	6 553,25 €
Maison De l'Etudiant	-	3 215,00 € *

*Montant fixe 5€ par étudiant afin de garder la cohérence d'attribution que EVE sur Grenoble

Tableau 3. Répartition en montant et en pourcentage de actions financées par la CVEC et portées par Grenoble INP (70%). Vision budgétaire 2022 et vision réelle du produit de la CVEC

Année universitaire	2021/2022		
	Montant budgété	%	Montant réel
Sport	74 832 €	25%	80 013 €
Vie étudiante	113 745 €	38%	121 620 €
Aides sociales	77 825 €	26%	83 214 €
Arbitrage au fil de l'eau	32 926 €	11%	35 206 €

L'écart entre la projection budgétaire et le réalisé est lié à l'ajustement entre l'estimation et le réel :

- Estimation 7400 étudiants, réel 7250
- Estimation 59€ par étudiant, réel 63,69796 €

Sur l'année 2022, les actions menées par Grenoble INP ont principalement porté sur :

- Campagne d'Aide Exceptionnelle d'Etudes et distribution de bons alimentaires
- Soutien des associations en difficulté en raison de la crise sanitaire et financement du report de manifestations
- Soutien dans la reprise de la vie associative sur l'année universitaire 21-22. Un accompagnement par l'établissement a été mis en place sur le volet prévention des risques :
 - Mise en œuvre d'un plan de formation à destination des associations étudiantes
 - Co animation d'un comité de prévention des risques
 - Financement de prestations de sécurité

Budget CVEC 2022/2023

L'estimation de la CVEC 2022/2023 voté au CEVU du 9 juin 2022 et au CA du 30 juin 2022 a été revu pour deux raisons :

- Il a été décidé collectivement au niveau du site de passer l'estimation budgétaire à 60€ par étudiant.
- Il a été décidé de renforcer la contribution des établissements au financement de la santé des étudiants du fait d'un fort besoin d'accompagnement notamment psychologique.
 - Le pourcentage reversé à l'UGA et au GIP en faveur de la santé passera à 18%
 - Le pourcentage reversé à l'UGA en faveur de la vie étudiante de site passera à 9,6%
 - Le pourcentage reversé à l'UGA en faveur des activités culturelles de site passera à 3,8%

Tableau 1. Estimation des effectifs étudiants assujettis à la CVEC et des reversements aux services communs

CVEC 2022/2023	
Nombre estimatif d'étudiants Grenoble INP assujettis	7400
Montant estimatif par étudiant	60 €
Montant CVEC Grenoble INP, UGA	444 000,00 €
Reversements services communs UGA	139 416,00 €
Reversements services communs GIP Valence	8 291,30 €
Montant total reversé pour les services communs	147 707,30 €
Montant actions Grenoble INP, UGA	296 292,70 €

Tableau 2. Répartition en montant et en pourcentage des actions financées par la CVEC (30% services communs UGA)

CVEC 2022/2023 (Estimation)		
Nombre d'étudiants Grenoble INP assujettis	7400	
<i>dont étudiants valentinois</i>	500	
<i>dont étudiants grenoblois</i>	6900	
Montant par étudiant	60 €	
Reversements services communs UGA		
	444 000,00 €	
Actions	Pourcentage	Montant
Santé Grenoble	18,0%	79 920,00 €
Vie étudiante (Grenoble et Valence)	9,6%	42 624,00 €
Culture (Grenoble et Valence)	3,8%	16 872,00 €
Reversements servies communs GIP Valence		
	8 291,30 €	
Actions	Pourcentage	Montant
Santé Valence	18%	5 791,30 €
Maison De l'Etudiant	-	2 500,00 € *
*Montant fixe 5€ par étudiant afin de garder la cohérence d'attribution que EVE sur Grenoble		

Tableau 3. Répartition en montant et en pourcentage de actions financées par la CVEC et portées par Grenoble INP (70%). Projection budgétaire 2023

Année universitaire	2022/2023	
	Montant budgété	%
Actions		
Sport	74 073 €	25%
Vie étudiante	118 517 €	40%
Aides sociales	88 888 €	30%
Arbitrage au fil de l'eau	14 815 €	5%

Le pourcentage par action a été revu et voté lors du CEVU du 9 juin 2022 et au CA du 30 juin 2022 et il n'a pas été revu. Néanmoins les 1,4% supplémentaires reversés à l'UGA au profit de la santé a un impact financier sur les actions Grenoble INP-UGA ce qui nécessite de préciser les enveloppes allouées.